



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 25
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 18 mai 2021

Présents : Christian DUMAS, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Nora BENACHOUR, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Anne-Cécile MERCIER, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Arnaud JEAN, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY.

Absents :

Magalie PIAT.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h30

Secrétaire : Maël DIONG

ÉDUCATION

DL.21.033 - Rythmes scolaires – renouvellement dérogation de l'organisation de la semaine scolaire

Christian DUMAS expose :

Le décret du 27 juin 2017 relatif aux dérogations de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires permet aux services départementaux de l'Éducation Nationale, sur proposition conjointe de la commune et des conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement sur 4 jours.

En 2018, la municipalité avait alors organisée une large consultation des familles et des acteurs éducatifs impactés afin de recueillir les différents avis.

Suite à cette concertation, le 13 février 2018, le conseil municipal s'était prononcé en faveur de l'aménagement des rythmes scolaires sur une semaine de 4 jours d'école (lundi, mardi, jeudi et vendredi) et sollicitait auprès de l'éducation nationale une dérogation pour une durée de 3 ans.

La dérogation arrive à échéance à la prochaine rentrée scolaire.

Après présentation en commission « Éducation – Jeunesse – Petite Enfance – Sport et Culture » du 12 mai 2021, il est proposé aux membres du conseil municipal de demander au Directeur Académique du Loiret le renouvellement de cette dérogation pour une période de 3 ans à partir de septembre 2021, cette demande devant être formulée avant le 30 mai, délai de rigueur. Néanmoins, cette question sera évoquée lors de conseils d'école.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **26 MAI 2021**

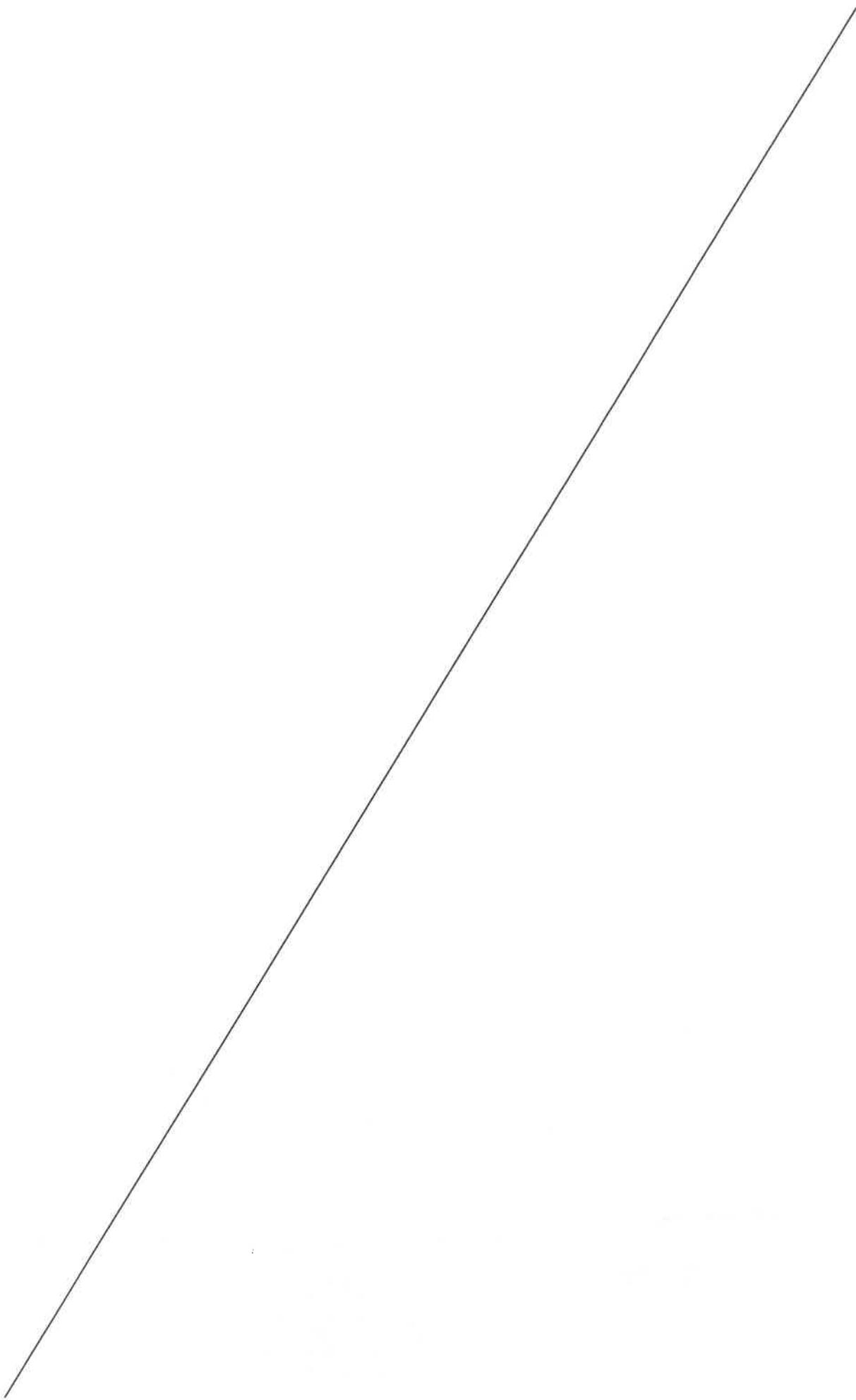
Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **28 MAI 2021**

Publication le :

Notification le :

28 MAI 2021





Acte à classer

DL-21-033

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2021-05-28T15-06-09.00 (MI230378768)

Identifiant unique de l'acte : 045-214501694-20210526-DL-21-033-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Rythmes scolaires - renouvellement dérogation de l'organisation de la semaine scolaire

Date de décision : 26/05/2021



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.4. Autres actes réglementaires

Acte : DL.21.033 - ED - rythmes scolaires-
renouvellement dérogation de
l'organisation de la semaine
scolaire.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 28/05/21 à 15:06

Date 28/05/21 à 15:06

Date 28/05/21 à 15:10

Par LE TUMELIN Sylvie

Par LE TUMELIN Sylvie

